

## Avis de Soutenance

Madame Nastasia DE ANDRADE

Droit privé et Sciences Criminelles

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

*Les délais d'action en droit de la construction*

dirigés par Madame Solange BECQUE-ICKOWICZ

Soutenance prévue le **jeudi 17 décembre 2020** à 14h30

Lieu : Faculté de droit et de science politique 39 rue de l'Université 34060 Montpellier

Salle : de réception

### Composition du jury proposé

Mme Solange BECQUE-ICKOWICZ	Université de Montpellier	Directrice de thèse
M. Matthieu POUMAREDE	Université Toulouse 1 Capitole	Rapporteur
M. Jean-Philippe TRICOIRE	Aix-Marseille Université	Rapporteur
Mme Christine HUGON	Université de Montpellier	Examinatrice
M. Patrick MELMOUX	SCP Verbateam Montpellier	Invité

**Mots-clés :** prescription,forclusion,droit de la construction,délais d'action,

### Résumé :

Le droit privé de la construction est un des domaines de prédilection où s'épanouissent les délais d'action. L'étude est partie du constat premier que les délais d'action obéissent à des règles générales et pluridisciplinaires lesquelles ne sont pas forcément adaptées aux spécificités et à la technicité de la construction immobilière. Les délais d'action correspondent au temps offert à un justiciable pour introduire une action en justice. Ils se scindent entre les délais de prescription et les délais de forclusion. Si une théorie générale du délai de prescription a pu se dégager, d'importantes interrogations et incertitudes entourent le délai de forclusion. Leur existence interroge, si ce n'est dérange, et le droit positif peine à les définir. La reconnaissance en dents-de-scie des délais de prescription et des délais de forclusion participe à la complexité de leur appréhension, du fait de la profusion législative, doctrinale et jurisprudentielle d'une part, du vide juridique et de la nébulosité d'autre part. Dans chacune des parties de la thèse, le cheminement intellectuel impose en premier lieu de clarifier la nature juridique du délai d'action traité afin d'en établir les traits caractéristiques de son régime juridique. Les critères de qualification dégagés permettent ensuite de traiter les différents délais d'action en droit de la construction et de les classer dans l'une de ces deux catégories. L'objectif poursuivi par l'étude est plus largement celui d'offrir aux particuliers, aux professionnels de la construction ainsi qu'aux avocats des clés de lecture des délais d'action en droit de la construction.